

Circulez, il n'y a rien à voir ...

Nous regrettons, qu'en introduction de la Conférence Salariale, la DGCS¹ ait précisé que celle-ci avait lieu, car elle était prévue par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Nous déplorons qu'aucun document préparatoire ne nous soient transmis au préalable de cette rencontre. La DGCS s'est engagé à nous communiquer les documents présentés lundi prochain.



Les échanges se sont concentrés, dans un premier temps, sur les annonces du 1^{er} Ministre lors de la conférence des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social ainsi que sur la prochaine CCUE².

La **CFTC** a rappelé qu'elle n'était pas de prime abord fermée aux discussions sur une convention collective unique. Pour rappel, celle-ci permettra à une centaine de milliers de salariés d'être couvert par une convention collective ce qui n'est pas encore le cas.

Par ailleurs, dans le cadre de la future CCUE, la **CFTC** a précisé qu'elle ne laissera pas certaines Organisations Syndicales et Organisations Patronales séquestrées le dialogue social pour la mise en œuvre de cette Convention Collective Unique Étendue.

Pour la **CFTC**, chaque organisation présente dans au moins une des branches concernées par ce projet de regroupement doivent pouvoir participer à la négociation de leur futur socle conventionnel.

La DGCS ne nous ont pas présenté les chiffres par branche. Ces données sont importantes, car elles permettent de connaître les marges de manœuvre dans le cadre des négociations sectorielles.

Néanmoins, ils nous ont communiqué les chiffres globaux d'évolution de la Masse Salariale en 2022 (1,5 Milliard d'euros), qui représente une augmentation de 6 % de la Masse Salariale des branches. Cette évolution est répartie comme suit :

- 56 % lié aux engagements déjà mis en œuvre
 - 31 % Avenant 43 de la Branche de l'Aide à Domicile
 - 21 % au titre de la prime Ségur-Laforgade et de ses extensions
 - 4 % Révision Ciblée pour les soignants (Ségur volet 2)
- 35 % lié des engagements du 1^{er} Ministre dans le cadre de la Conférence des Métiers
- 9 % Mesures Techniques Glissement-Vieillesse-Technicité et effets-report des accords agréés

Ce millésime de la conférence salariale nous a laissé sur notre faim. Nous déplorons que celle-ci se soit plus attachée au passé qu'à l'avenir de nos branches. Sans compter qu'elle ne nous ait pas permis de connaître les marges de négociation au sein de chaque branche pour cette année.

¹ Direction Générale de la Cohésion Sociale

² Convention Collective Unique Étendue

D'autre part, lors de cette conférence salariale, la **CFTC** a su rappeler son attachement à l'amélioration des conditions de travail.

La **CFTC** appelle aussi à la révision des rémunérations dans nos branches d'activité afin de gommer la perte de pouvoir d'achat subit par les salariés depuis des décennies. Pour rappel, celle-ci a été générée par la non-compensation de l'augmentation du Smic en parallèle au gel des différentes valeurs du point conventionnel (ou presque).

CONTACTS CFTC :

Frédéric FISCHBACH Secrétaire Général

Tél. : 01 42 58 98 45 Courriel : ffischbach@cftc-santesociaux.fr

Ali LAAZAOUI Vice-Président

Tél. : 06 12 02 00 70 Courriel : alaazaoui@cftc-santesociaux.fr

Denis LAVAT Membre du Bureau Fédéral

Tél. : 06 62 51 96 39 Courriel : dlavat@cftc-santesociaux.fr